

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ

IRDA - Institut de recherche en droit des affaires
de Paris

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

Université Paris-Panthéon-Assas

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024
VAGUE D



Au nom du comité d'experts :

Julia Heinich, Présidente du comité

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par le président du Hcéres.

Pour faciliter la lecture du document, les noms employés dans ce rapport pour désigner des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, chercheur, enseignant-chercheur, professeur, maître de conférences, ingénieur, technicien, directeur, doctorant, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre.

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Présidente : Mme Julia Heinich, université de Bourgogne

Experts : Mme Carine Jallamion, université de Montpellier
Mme Cécile Lisanti, université de Montpellier

REPRÉSENTANTE DU HCÉRES

Mme Isabelle Bon-Garcin

REPRÉSENTANT DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

M. Thierry Bonneau, Université Paris-Panthéon-Assas

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Institut de recherche en droit des affaires
- Acronyme : IRDA
- Label et numéro : EA3047 – 199914362V
- Composition de l'équipe de direction : Mme France Drummond, directrice de l'IRDA

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques
SHS1 : Marchés et organisations

p_panels scientifiques de l'unité

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Les travaux de l'IRDA Paris s'ordonnent autour de trois axes principaux :

- Les mutations du droit des sociétés
- Le droit des affaires et les nouvelles technologies
- Les enjeux environnementaux et le droit des affaires

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

L'IRDA est créé en 1998 par le Professeur Hervé SYNDET, qui le dirige jusqu'en 2019. Depuis cette date, la direction est assurée par le Professeur France Drummond. L'IRDA Paris est situé au Centre Panthéon de l'Université Paris Panthéon-Assas : 12, Place du Panthéon, 75005, Paris, Escalier M, 2e étage.

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

L'IRDA est membre du pôle Assas Études environnementales (A2E), créé en 2021 à l'initiative de la présidence de l'Université Paris-Panthéon-Assas. Ce pôle universitaire interdisciplinaire réunit des étudiants, des chercheurs et des laboratoires partageant un intérêt scientifique pour l'environnement et la volonté de répondre à des attentes fortes pour dépasser les prises de conscience sur la nécessité d'agir pour protéger l'environnement.

L'IRDA collabore aussi de manière étroite avec plusieurs autres centres de recherche de l'Université Paris-Panthéon-Assas :

- le Laboratoire de droit social, créé en 1995 et co-dirigé par les professeurs Jean-François Césaro et Amaud MARTINON. L'IRDA collabore avec ce laboratoire dans le cadre de travaux au confluent du droit du travail et du droit des affaires. Cette collaboration s'est notamment manifestée par la participation du Laboratoire de droit social à la préparation du rapport élaboré par l'IRDA Paris à la demande du Haut Comité juridique de la place de Paris (HCJP) et de la Chancellerie sur les dispositifs de prévention des risques extrafinanciers applicables aux grandes entreprises, ou encore par l'organisation conjointe d'une conférence publique suivie de la publication d'un dossier sur les lanceurs d'alerte (« Le nouveau cadre légal des lanceurs d'alerte », JCP E 2022, 1213).
- Le Centre de Recherche en Économie et Droit (CRED), à travers la participation à des projets communs comme la co-organisation d'un « Rendez-vous de l'IRDA » consacré à l'entreprise sociale, avec des membres et doctorants des deux unités ou encore une participation du directeur du CRED, le Professeur Bruno Deffains, au projet de réflexion mené par l'IRDA Paris sur une réforme du droit des sociétés, le Projet Reponds, afin de mesurer l'impact économique des propositions qui seront formulées.
- Le Laboratoire de sociologie juridique, créé en 1968. Cette collaboration s'est récemment manifestée par l'intégration au sein du groupe de travail organisé par l'IRDA dans le cadre du projet Reponds de Madame Diana Villegas, maître de conférences en droit privé et membre du Laboratoire de sociologie juridique, afin d'éclairer le projet d'un point de vue sociologique sur les raisons du choix entre les différentes formes sociales et la diversité des pratiques selon le territoire et le secteur d'activité.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2022

Catégories de personnel	Effectifs
Professeurs et assimilés	10
Maîtres de conférences et assimilés	4
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Personnels d'appui à la recherche	0
Sous-total personnels permanents en activité	14
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	0
Personnels d'appui non permanents	0
Post-doctorants	0
Doctorants	52
Sous-total personnels non permanents en activité	52
Total personnels	66

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : en personnes physiques au 31/12/2022. Les employeurs non tutelles sont regroupés sous l'intitulé « autres ».

Nom de l'employeur	EC	C	PAR
UNIVERSITÉ PARIS 2	14	0	0
Total personnels	14	0	0

AVIS GLOBAL

L'IRDA est un laboratoire d'excellence, qui avec une équipe réduite (14 enseignants-chercheurs) parvient à une production scientifique, tant individuelle que collective, impressionnante et de très grande valeur, qu'il s'agisse d'ouvrages (18 ouvrages dont certains sont des références dans les disciplines concernées, comme le *Traité de droit financier*, éd. Economica), d'articles (140), de commentaires de lois et de décisions de justice (291) publiés dans des revues à comité de lecture de haute qualité scientifique (p. ex. Revue des contrats, Semaine juridique). L'unité apparaît ainsi à la pointe de la recherche en droit des affaires au niveau national et européen. Elle reçoit le soutien du ministère de la Justice et participe à l'élaboration et à l'évolution des normes, tant par son recul critique qu'en étant force de proposition. L'IRDA est en lien étroit avec les institutions professionnelles qui participent également à l'écriture de la norme. La qualité de sa recherche contribue à l'évolution du droit au niveau national et européen, ainsi qu'au rayonnement de la France à l'international.

L'IRDA a engagé plusieurs projets de recherche collective d'envergure. Le projet Legdigitas a ainsi pour ambition de proposer un encadrement juridique de nouveaux biens numériques, les cryptoactifs, valeurs qui s'inscrivent dans la nouvelle économie numérique. Signe de l'intérêt du projet et de la reconnaissance institutionnelle dont il bénéficie : l'IRDA vient d'obtenir pour ce projet un financement ANR de 150 k€. Ainsi, en ajoutant les autres financements obtenus, l'unité est assurée de bénéficier d'un budget à hauteur de 110 k€ par an pendant au moins deux ans, tout en ayant le souci d'assurer la pérennité de ce financement grâce à d'autres projets en cours (notamment une chaire soutenue par des entreprises privées).

Ce dynamisme rend l'IRDA particulièrement attractif comme le montrent les nombreuses demandes d'invitation de la part de chercheurs étrangers, dont plusieurs sont accueillis régulièrement et intégrés dans les activités de l'unité. On peut aussi souligner le nombre remarquable de doctorants (52), malgré un contexte général de baisse significative du nombre de doctorants en droit, particulièrement en droit des affaires qui subit une concurrence importante des cabinets d'avocats et des entreprises.

L'unité s'inscrit par ailleurs dans la durée en organisant un accompagnement à la fois humain et scientifique des plus jeunes chercheurs (formation, entraînement, mise à disposition de ressources documentaires et aide à la mobilité des doctorants ; accompagnement des maîtres de conférences vers l'agrégation et l'HDR). Leur intégration est aussi une préoccupation majeure de la direction qui se manifeste à travers leur participation active aux recherches et projets de l'unité.

On peut enfin saluer l'existence d'une synergie très positive entre l'IRDA et l'université. D'un côté, l'université propose un service d'appui à la recherche, des financements et une structuration propice (pôle interdisciplinaire Assas Études Environnementales, A2E). D'un autre côté, l'IRDA a fait le choix de s'inscrire pleinement dans la politique scientifique de l'université en participant au pôle A2E, en répondant aux appels à projets et en complétant les financements obtenus par d'importants financements extérieurs.

Par l'ensemble de ces actions, la direction a su insuffler par son dynamisme et l'attention portée à l'ensemble des membres du laboratoire, y compris les doctorants, une synergie vertueuse où chacun trouve sa place et son intérêt.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A — PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

Seul un précédent rapport de 2012 était disponible, dont les principales recommandations ont été suivies. Un important renouvellement des membres de l'équipe s'est opéré, avec le rattachement de sept nouveaux professeurs à l'IRDA et le recrutement d'un maître de conférences.

Les doctorants ont fait l'objet d'une attention particulière pour leur recherche et la préparation de leur carrière universitaire, pour ceux dont c'est l'objectif.

Des projets collectifs fédérateurs ont été entrepris à la fois au sein de l'IRDA et en collaboration avec d'autres laboratoires. On peut notamment citer le rapport sur les dispositifs de signalement, de prévention et de transparence relatifs aux risques extrafinanciers des grandes sociétés, mené à la demande de la Chancellerie et du HCJP et un colloque international sur les transformations européennes du droit des sociétés. Au titre des projets en cours, deux projets de grande ampleur, Reponds et Legdigitas, manifestent la volonté de l'IRDA de mener une recherche collective ambitieuse. Ils mobilisent toutes les forces vives du centre de recherches et, au-delà, y associent des chercheurs français et étrangers, des praticiens du droit, des institutions professionnelles et les autorités publiques.

Seule la mise à disposition des locaux demeurerait insuffisante, tant du point de vue de l'espace (40 m²) que des moyens techniques mis à disposition des équipes. Ce point faible devrait néanmoins disparaître grâce au déménagement de l'IRDA, prévu pour septembre 2024, dans de nouveaux locaux acquis par l'Université Paris-Panthéon-Assas qui ont vocation à être assignés en priorité au droit des affaires et qui permettent de réunir tout à la fois les parcours de Master, les fonds documentaires en droit des affaires et les locaux de l'unité.

B — DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

Les objectifs d'accompagnement des doctorants et de promotion de la recherche collective, qui étaient les deux principaux objectifs que s'était assignés l'unité, apparaissent parfaitement remplis grâce à l'investissement et au dynamisme de la direction de l'IRDA qui a réussi à fédérer l'ensemble de ses membres. L'accent est mis sur l'accompagnement humain, matériel et scientifique des doctorants, bénéficiant de bonnes conditions de travail et intéressés aux travaux et à la vie de l'unité (réunions internes, conférences, colloques, ateliers, etc.). Le nombre important et la grande qualité des projets de recherche en lien avec les institutions, la pratique, d'autres laboratoires et des intervenants internationaux sont particulièrement impressionnants (les projets Legdigitas sur les cryptoactifs, qui viennent d'obtenir un financement ANR de 150 k€ et Reponds sur la réforme du droit des sociétés, qui bénéficie du soutien appuyé du ministère de la Justice et vient d'être lancé avec succès par un colloque d'envergure internationale).

Appréciation sur les ressources de l'unité

Les ressources financières de l'IRDA, résultant de la dotation de l'université, sont en nette augmentation et apparaissent relativement confortables au regard de la taille de l'unité. Elles sont complétées par d'importants financements extérieurs (financement ANR de 150 k€ pour le projet Legdigitas), que l'unité s'attache à pérenniser. L'IRDA travaille notamment à l'obtention d'un financement complémentaire pour le projet Reponds et à la création d'une chaire financée par des entreprises privées. Le seul réel point faible était celui des locaux, mais il devrait être résolu dans les prochains mois par le déménagement programmé dans un nouvel immeuble rénové en partie consacrée au droit des affaires.

Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

La politique de ressources humaines apparaît bien pensée, avec un poste de secrétaire général qui assure à la fois un support administratif indispensable et un lien avec les doctorants, dont il est souvent issu (le poste est occupé par un docteur ayant récemment soutenu sa thèse). Le recrutement d'un agent entièrement consacré aux questions administratives apparaît cependant nécessaire pour permettre au secrétaire général de l'IRDA de se consacrer exclusivement au soutien aux projets de recherche de l'unité. La protection du patrimoine scientifique est soutenue par l'intervention d'un vacataire, qui recense et diffuse sur le site internet de l'IRDA l'ensemble des publications de ses membres. Les locaux constituaient le point le plus délicat, en particulier sur le terrain environnemental, mais le déménagement dans un immeuble entièrement rénové devrait résoudre cette difficulté.

1/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité s'est assigné deux principaux objectifs : l'accompagnement des doctorants et la recherche collective. Le premier bénéficie d'un fort dynamisme pour encourager les étudiants à choisir la voie du doctorat et permettre à ceux qui l'ont choisie de mener leurs travaux et de construire leur future carrière dans les meilleures conditions possibles. Trois points forts se dégagent :

- l'aspect humain, qui ressort d'une volonté d'écoute et d'accompagnement des doctorants par la direction de l'unité et les enseignants-chercheurs qui en sont membres ;
- l'aspect scientifique, en particulier à travers l'organisation de déjeuners internationaux pour rencontrer des chercheurs étrangers invités ainsi que des rendez-vous de l'IRDA, formule originale qui permet aux doctorants d'avoir accès à des conférences et débats de grande qualité, mais aussi d'échanger entre eux et de dialoguer, dans un cadre convivial, avec la direction et les membres de l'unité ;
- l'aspect pédagogique, avec des entraînements et des préparations aux étapes majeures du doctorat et du post-doctorat : thèse, auditions, concours, mais aussi insertion dans le monde professionnel non universitaire avec des ateliers « la thèse hors les murs », qui sont l'occasion de rencontres entre doctorants et praticiens. L'impressionnant nombre de doctorants (52) atteste la réussite de l'IRDA à propos de cet objectif.

Le second objectif bénéficie aussi d'un fort investissement de la part de la direction et de l'ensemble des membres de l'unité. Outre le format classique des colloques annuels, qui a été réinstauré depuis deux ans, on remarquera deux points forts. D'abord, des projets de recherche collective sont l'occasion de renforcer les liens avec la pratique et les institutions ; on peut citer les travaux menés à la demande du Haut Comité juridique de la Place Financière de Paris (HCJP) et de la Chancellerie, auxquels ont participé de nombreux membres de l'IRDA et en particulier de jeunes chercheurs, ou encore le projet Reponds, en concertation avec la Chancellerie. Ensuite, les travaux sont prioritairement tournés vers des préoccupations très actuelles du droit des affaires, comme l'économie numérique et les enjeux environnementaux. La très importante notoriété de l'IRDA et de ses membres en droit des affaires dans la communauté universitaire comme auprès des institutions et de la pratique, ainsi que la qualité des travaux réalisés, atteste la réussite incontestable de l'IRDA dans cet objectif.

Points faibles et risques liés au contexte

Le contexte actuel du doctorat est assez préoccupant : la baisse du nombre de doctorants, celle des financements et, pour ce qui concerne en particulier le droit, la récente atteinte aux dispositifs permettant aux docteurs en droit d'accéder, par des voies dérogatoires, à la magistrature et à la profession d'avocat sont autant de difficultés auxquelles sont confrontés les doctorants et ceux qui les encadrent. Pour autant, le dynamisme et l'encadrement qu'offre l'IRDA aux jeunes chercheurs apparaissent comme les meilleurs moyens de lutter contre cette tendance, comme en témoigne le nombre très important de doctorants de l'unité (52) par rapport à sa taille (14 enseignants-chercheurs).

2/ L'unité dispose de ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'IRDA dispose d'un budget récurrent en augmentation et qui apparaît confortable au regard de ses effectifs (22,5 k€ pour l'année 2022). Ce budget semble lui permettre de pourvoir aux principaux besoins des doctorants et des enseignants-chercheurs qu'il s'agisse de matériel ou de ressources documentaires, lesquelles font l'objet d'importants efforts d'investissement. On peut souligner que deux docteurs ont bénéficié d'une aide financière de l'IRDA pour la publication de leur thèse.

À ces ressources s'ajoutent des sources de financement plus ponctuelles et ciblées : 10 k€ de budget BQR pour l'organisation d'un colloque international en 2022, 5 k€ pour un autre événement en 2023. L'IRDA est aussi très actif dans la recherche d'autres sources de financement : 10 k€ ont ainsi été obtenus de la Fondation Panthéon-Assas et, surtout, le projet Legdigitas vient d'obtenir un financement ANR de 150 k€. Le projet Reponds, qui vient de démarrer, pourrait prochainement obtenir un financement IERDJ qui a de bonnes chances d'aboutir, avec le soutien de la Chancellerie.

L'assistance de l'université aux montages de projets dont bénéficie l'IRDA apparaît très utile et efficace, comme en témoigne l'obtention récente d'un financement ANR. Elle démontre une forte synergie entre l'unité et sa tutelle.

Points faibles et risques liés au contexte

L'insuffisance des locaux et des moyens techniques jusqu'ici à disposition de l'unité aurait pu, s'ils n'étaient pas résolus, rendre plus difficile la réalisation des objectifs de l'IRDA. Cependant, le prochain déménagement de l'unité devrait lui offrir un cadre favorable et adapté à la préparation de ses nombreux projets (salles de réunion, bureaux, amphithéâtre consacrée aux colloques et conférences).

3/ Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement, de protocoles éthiques et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'IRDA bénéficie d'un secrétaire général, agent contractuel administratif à temps plein de catégorie A qui est, en principe, également doctorant du laboratoire. Il travaille à hauteur de 35 heures par semaine, soit à distance, soit en présentiel dans un bureau privatif, équipé informatiquement et répondant à ses besoins, situé à côté de la salle de travail des doctorants. Ses conditions de travail semblent très satisfaisantes et une collaboration régulière avec la direction de l'IRDA a été mise en place. Un vacataire l'assiste trois heures par semaine pour assurer la mise à jour du site internet de l'unité. Le recrutement d'un agent administratif serait souhaitable pour permettre au secrétaire de l'IRDA, personnel clé du montage des projets, de se consacrer exclusivement aux aspects scientifiques de son poste.

Les doctorants sont représentés par trois élus, titulaires d'un mandat de trois ans, qui échangent régulièrement avec la direction et le secrétaire général de l'IRDA.

Une attention particulière est portée à la protection de l'environnement, à l'échelle du laboratoire : tri des déchets, limitation de la consommation de chauffage, papier recyclé.

Enfin, il faut saluer la pratique de diffusion régulière des publications des membres de l'IRDA sur son site internet protégé, dans le cadre de la protection du patrimoine scientifique.

Points faibles et risques liés au contexte

Le recrutement d'un agent administratif serait souhaitable pour permettre au secrétaire de l'IRDA de se consacrer exclusivement au soutien à la recherche et au montage des projets.

DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

Appréciation sur l'attractivité de l'unité

L'IRDA est attractive du fait des nombreuses manifestations qu'elle organise, qui lui permettent de diffuser ses travaux au-delà du monde académique. Elle l'est également du fait de l'expertise reconnue de ses membres, comme en témoigne leur participation à de nombreuses institutions publiques, leurs responsabilités éditoriales et leurs fréquentes participations à des manifestations en France et en Europe. Elle ne bénéficierait pas jusqu'ici de locaux facilitant le travail entre ses membres ou pouvant accueillir des manifestations scientifiques, problème en voie d'être réglé cependant.

- 1/ *L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et s'insère dans l'espace européen de la recherche.*
- 2/ *L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels.*
- 3/ *L'unité est attractive par la reconnaissance de ses succès à des appels à projets compétitifs.*
- 4/ *L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences techniques.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

1/ L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et s'insère dans l'espace européen de la recherche.

L'unité est d'abord attractive par son rayonnement scientifique, qui tient au fait que depuis 2019 l'unité a multiplié les manifestations qui lui permettent de diffuser ses travaux et d'attirer un public nombreux. Ces manifestations à la fois diverses et régulières contribuent de manière importante au rayonnement et à l'attractivité de l'IRDA.

Ces manifestations sont au nombre de six. Ainsi sont ainsi organisés depuis 2019 les « rendez-vous » de l'IRDA qui permettent aux membres de l'IRDA de soumettre au débat une question d'actualité en droit des affaires. Seize manifestations ont été organisées dans ce cadre entre 2019 et la fin de l'année 2022. Depuis 2022 l'IRDA organise également un colloque annuel, au mois de juin. Ainsi le colloque international organisé le 14 juin 2022 et portant sur « Les transformations européennes du droit des sociétés » a réuni plus de 150 personnes autour d'intervenants français et étrangers. L'unité fait également connaître ses travaux et suscite le débat par le cycle de conférences « Le droit des affaires en perspective », séminaire mis en place depuis 2022 qui associe des juristes de droit privé, des historiens du droit et des économistes. L'on peut encore citer deux manifestations à destination des jeunes docteurs et des doctorants : ainsi depuis 2020 les jeunes docteurs de l'IRDA présentent leurs travaux dans le cadre des « présentations de thèses de l'IRDA », manifestations qui associent des enseignants-chercheurs, des doctorants et des praticiens. Sept présentations ont été organisées dans ce cadre depuis 2020 et jusqu'à la fin de l'année 2022. Des séminaires doctoraux de l'IRDA sont également organisés depuis 2021, séminaires qui associent des personnalités extérieures venues partager leur expérience avec les doctorants. On peut notamment citer ici le séminaire « La thèse hors les murs » dans le cadre duquel sont intervenus des avocats spécialisés en droit des affaires, afin de permettre la valorisation du doctorat dans le monde professionnel. Sont enfin organisés depuis 2021 les « déjeuners internationaux de l'IRDA », lors desquels des professeurs étrangers invités par l'université viennent présenter leur recherche en cours. Sept déjeuners ont ainsi été organisés entre 2021 et la fin de l'année 2022. Pour compléter ces manifestations, les références des ouvrages et articles écrits par les membres de l'IRDA sont publiés sur le site de l'unité comme ils sont référencés sur HAL.

L'attractivité de l'IRDA tient aussi à l'expertise reconnue de ses membres, comme en témoignent leurs responsabilités au sein d'institutions nombreuses et d'instances de pilotage de la recherche, au nombre de vingt-trois en tout. Neuf membres de l'IRDA sont ainsi impliqués dans le Comité français de droit international privé, le Comité français de l'arbitrage, l'Institut Michel Villey pour la culture juridique et la philosophie du droit, le Comité français de la Chambre de commerce internationale, l'Académie internationale de droit de l'arbitrage, la Commission des Nations-Unies pour le droit du commerce international, le Haut comité juridique de la place financière de Paris, la commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers, l'Association nationale des sociétés par actions, la délégation française pour la rédaction des principes Unidroit, l'Institut bancaire européen, le comité d'éthique de Radio France, la Commission de prévention des conflits d'intérêts de la Chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur, le Club des juristes, l'Institut pour l'unification du droit privé, l'Institut de recherche en droit de la concurrence, le Centre européen de droit de la concurrence, l'Association française d'Études de la concurrence, le réseau Trans Europe Experts, l'association des juristes de la défaillance économique, l'Association européenne de droit bancaire et financier, l'Institut européen des fusions-acquisitions et l'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie. Un rapport a aussi été commandé à l'IRDA par le Haut Comité juridique de la place de Paris (HCJP) et la Chancellerie sur les dispositifs de prévention des risques extrafinanciers, applicables aux grandes entreprises.

Un membre de l'IRDA a également présidé la section 01 du CNU, un autre a été membre du jury d'agrégation de droit privé et de sciences criminelles en 2020-2021, une des membres de l'IRDA a également été vice-chancelière des universités de Paris jusqu'en 2017 et a présidé plusieurs comités d'évaluation (notamment du téléservice Trouvermonmaster.gouv.fr).

Huit membres de l'IRDA exercent aussi des responsabilités éditoriales au sein de dix-sept revues ou collections parmi lesquelles des revues de référence comme la Revue des contrats, la Semaine juridique, le Bulletin Joly... Enfin huit membres de l'IRDA ont été invités dans des colloques hors de leur établissement.

2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels.

L'IRDA prend soin d'accueillir les nouveaux personnels, lors de la « rentrée de l'IRDA » qui a lieu au début de chaque année universitaire. Des chercheurs étrangers sont aussi fréquemment accueillis — neuf sur la période évaluée. Ils rencontrent les autres enseignants-chercheurs de l'unité lors de « déjeuners internationaux » et un membre de l'IRDA est désigné comme référent pour accompagner au mieux les chercheurs étrangers invités. La transition est également assurée entre le secrétaire général de l'IRDA (poste contractuel de catégorie A) sortant et le jeune docteur qui prend sa suite.

Enfin pour mieux accompagner les doctorants, la salle de travail a été aménagée, des auditions blanches sont aussi organisées pour les préparer à l'attribution des contrats doctoraux et des contrats d'ATER, et les doctorants sont incités à présenter leurs travaux lors de manifestations spéciales réservées aux membres de l'IRDA que sont les « petits rendez-vous de l'IRDA ».

3/ L'unité est attractive par la reconnaissance de ses succès à des appels à projets compétitifs.

En 2022 l'unité a répondu à plusieurs appels à projets compétitifs, au nombre de quatre (Ville de Paris, Fondation Panthéon-Assas, Institut des Études et de la Recherche sur le Droit et la Justice, Agence Nationale de la Recherche). L'unité a ainsi obtenu 10 k€ de la Fondation Panthéon-Assas pour le projet Reponds (Réflexions pour un nouveau droit des sociétés). Également pour le projet Legdigitas (Legal Digital Assets), une demande auprès de l'Agence nationale de la recherche a reçu une réponse positive, assurant à l'IRDA 150 k€ sur deux ans (2024-2026).

4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences techniques.

L'unique salle de travail dont dispose aujourd'hui l'IRDA a été aménagée pour permettre le travail des doctorants, ainsi que des réunions et des séminaires en petit comité. Une politique de constitution d'un fonds d'ouvrages spécialisés a également permis d'effectuer des achats, de répondre à 90 % aux demandes des doctorants (qu'ils peuvent formuler facilement par un formulaire partagé avec Google docs) et de faire imprimer des ouvrages anciens aujourd'hui épuisés.

Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

1/ L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et s'insère dans l'espace européen de la recherche.

Aucun point faible n'a été relevé.

2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels.

Aucun point faible n'a été relevé.

3/ L'unité est attractive par la reconnaissance de ses succès à des appels à projets compétitifs.

L'unité a répondu à des appels à projets compétitifs en 2022 seulement et n'a pas obtenu tous les financements demandés.

4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences techniques.

Les locaux aujourd'hui mis à la disposition de l'IRDA restent insuffisants pour permettre aux doctorants de travailler dans de bonnes conditions. Les membres de l'IRDA ne peuvent pas non plus travailler et échanger dans un lieu consacré. La connexion Internet est défaillante et l'IRDA ne peut diffuser les manifestations scientifiques qu'elle organise dans de bonnes conditions. Elle doit donc délocaliser la plupart des manifestations. L'acquisition par l'université d'un bâtiment nouveau (87 rue Notre-Dame des Champs) devrait toutefois permettre de régler cette situation. Enfin le fonds documentaire demeure relativement peu important.

DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

Appréciation sur la production scientifique de l'unité

La production scientifique de l'IRDA est de très haute qualité. Celle-ci s'appuie sur la grande renommée de ses membres, qui sont des auteurs de référence dans leurs domaines de spécialité. L'IRDA mène une véritable politique de développement de la recherche collective qui s'exprime par des projets de grande envergure et qui associe l'ensemble de ses chercheurs. L'IRDA est une unité très dynamique en termes de production scientifique et respecte les principes de l'intégrité scientifique.

- 1/ *La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.*
- 2/ *La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche et correctement répartie entre ses personnels.*
- 3/ *La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.

La forte notoriété de ses membres assure à l'IRDA une production scientifique de haute qualité.

Pour ce qui est de la recherche individuelle : la plupart des chercheurs sont des auteurs de référence en droit des affaires. Certains ont écrit des ouvrages de référence dans leur discipline de spécialité (par exemple : *Traité de droit financier*, éd. Economica ou encore le *Droit des entreprises en difficulté* co-écrit, éd. LGDJ). En complément, de nombreux membres de l'IRDA tiennent des chroniques de renom dans des revues spécialisées, et ce plus particulièrement en droit bancaire, en droit des sociétés et en droit des entreprises en difficulté.

Par ailleurs, l'IRDA mène une véritable politique de développement de la recherche collective autour de projets qui rassemblent les jeunes chercheurs et ceux plus expérimentés. Ceci constitue une opportune stratégie pour l'initiation et la formation à la recherche. À propos des recherches collectives passées (par exemple les rapports élaborés à la demande du HCJP), il faut remarquer qu'elles ont connu un réel rayonnement au-delà du monde académique et ont été de nature à influencer l'évolution du droit.

Enfin, les trois thématiques des recherches en cours (les mutations du droit des sociétés, Droit des affaires et nouvelles technologies, les enjeux environnementaux et le droit des affaires) sont au cœur de l'actualité juridique.

2/ La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche et correctement répartie entre ses personnels.

La production scientifique des membres de l'IRDA est très importante. Pour les dix professeurs, on compte quinze ouvrages, deux rapports, 112 articles, 251 notes de jurisprudence (dans et hors chroniques). Pour les quatre maîtres de conférences, on compte trois ouvrages, dix-huit articles, et 40 notes.

L'on peut noter la quantité impressionnante de la production scientifique de certains chercheurs.

Par ailleurs, il faut relever que les hautes fonctions administratives de plusieurs de ses membres n'ont pas affaibli cette production. La répartition des recherches entre les différents membres est équilibrée, tout au moins entre les chercheurs titulaires. Quant aux doctorants, ils participent, dans une certaine mesure, aux recherches collectives, ce qui est un bon moyen de les initier à la recherche collective en droit.

3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.

Les recherches menées au sein de l'IRDA sont en conformité avec les principes de l'intégrité scientifiques propres au droit : politique de référencement HAL, logiciel antiplagiat.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Compte tenu de la très grande qualité de la recherche des membres de l'IRDA, un renforcement de la diffusion internationale des travaux serait opportun.

Il faut relever que l'IRDA ne semblait pas jusqu'en 2022, être à l'initiative de l'organisation de colloques. Ceci contraste avec le fort dynamisme de ce centre de recherche et pourrait surprendre compte tenu de la renommée de ses membres dans leurs diverses spécialités. Ce point semble avoir été identifié comme une faiblesse par les membres de l'IRDA : il est en effet exprimé la volonté de renouer avec les « grands colloques » (notamment le colloque sur les transformations européennes du droit des sociétés le 14 juin 2022). Cette évolution est opportune et devrait renforcer le rayonnement tant national qu'international des recherches menées au sein de l'IRDA.

DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

L'IRDA développe des thématiques de recherche qui intéressent les acteurs politiques, économiques et sociaux comme le grand public. Ses recherches sont d'ailleurs commandées ou soutenues par des institutions et l'IRDA contribue incontestablement à l'amélioration du droit. L'IRDA s'efforce aussi de diffuser les résultats de ses recherches par différentes voies et il est à espérer que les travaux importants menés par l'unité pourront par là-même contribuer aux débats de société.

- 1/ L'unité se distingue par la qualité et la quantité de ses interactions avec le monde non académique.*
- 2/ L'unité développe des produits à destination du monde culturel, économique et social.*
- 3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

1/ L'unité se distingue par la qualité et la quantité de ses interactions avec le monde non-académique.

L'IRDA travaille en étroite collaboration avec plusieurs institutions. Ainsi en 2022 un rapport a été commandé à l'IRDA par le Haut comité juridique de la place financière de Paris, lui-même saisi par la Chancellerie, sur les dispositifs de prévention des risques extrafinanciers applicables aux grandes entreprises. Ce rapport a été mis à disposition de la Chancellerie et de la Commission des lois de l'Assemblée nationale. Deux membres de l'IRDA ont également été auditionnés par le rapporteur de l'Assemblée nationale et le rapport est aujourd'hui la base de travail de la Direction du Trésor et de la Chancellerie pour la rédaction d'un texte de loi.

Dans le cadre des deux projets en cours, le projet Reponds (Réflexions pour un nouveau droit des sociétés) et le projet Legdigitas (Legal Digital Assets), l'unité a obtenu le soutien du ministère de la Justice et le projet est mené en collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie de Paris. Également dans le cadre de ces deux projets, deux groupes de travail ont été constitués qui ont entendu des avocats, des notaires, des chefs d'entreprise afin d'allier réflexion universitaire et expérience pratique.

Plus généralement les nombreuses manifestations organisées par l'IRDA sont ouvertes au grand public et particulièrement aux avocats et juristes d'entreprise. Les avocats notamment peuvent ainsi les valider au titre de la formation continue. Des avocats interviennent aussi dans le cadre du séminaire « La thèse hors les murs » afin de partager leur expérience avec les doctorants et de les aider à valoriser leur doctorat. Il est enfin à souligner que trois doctorants de l'IRDA sont financés dans le cadre de conventions Cifre (par ex. avec comme partenaire le cabinet d'avocat Bredin Prat, PARIS).

2/ L'unité développe des produits à destination du monde culturel, économique et social.

L'IRDA développe des thématiques de recherche qui intéressent la société et qui présentent de forts enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Il en est ainsi de ses travaux sur les lanceurs d'alerte : dans ce cadre, l'IRDA a organisé une conférence publique sur la transposition de la nouvelle directive « lanceur d'alerte », la réflexion ayant donné lieu à la rédaction d'un dossier « Le nouveau cadre légal des lanceurs d'alerte » (JCP E 2022, 1213). Il en va de même pour ses travaux relatifs aux enjeux environnementaux du droit des affaires, que l'IRDA mène dans le cadre du pôle Assas Études environnementales (A2E), pôle universitaire interdisciplinaire rassemblant des étudiants et des chercheurs ainsi que neuf unités de l'établissement. L'on peut encore citer les travaux de l'IRDA sur l'entreprise sociale (un rendez-vous de l'IRDA a été consacré à cette thématique) et encore les deux projets au long cours portés par l'IRDA : le projet Legdigitas (Légal Digital Assets) sur le développement des technologies de registres distribués dont les plus connues fonctionnent en recourant au protocole Blockchain, projet qui vise à éclairer les pouvoirs publics sur les ajustements à apporter au droit positif français. C'est également le cas du projet Reponds (Réflexions pour un nouveau droit des sociétés) qui est mené en collaboration avec des institutions telles que la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France et le ministère de la Justice (Direction des affaires civiles et du sceau plus précisément).

3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.

Les manifestations scientifiques de l'IRDA sont ouvertes au grand public. L'IRDA s'efforce aussi de diffuser ses travaux sur le site Internet de l'unité où l'on trouve les rapports rédigés par l'IRDA et l'avancement des projets de recherche. L'IRDA édite également depuis 2022 une lettre d'information trimestrielle qui décrit les activités de recherche de l'unité et précise l'avancement des travaux des groupes de recherche. Certains travaux de l'IRDA sont de plus repris et diffusés par des institutions telles que le Haut comité juridique de la place financière de Paris ou font l'objet de publications dans des revues juridiques spécialisées.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Les travaux de l'unité portent sur des thématiques qui intéressent la société tout entière — lanceurs d'alerte, enjeux environnementaux du droit des sociétés, legal Digital Assets, responsabilité sociale des entreprises — et ils mériteraient donc d'être encore davantage diffusés auprès du grand public afin qu'ils éclairent et contribuent au débat public. Pour cela l'IRDA doit disposer d'un personnel d'appui à la recherche permanent qui pourra diffuser davantage porter à la connaissance du grand public les réflexions et les propositions formulées par l'IRDA.

ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

On peut souligner le dynamisme de l'IRDA ces dernières années et la croissance de ses membres comme de ses activités de recherche, en particulier à propos de la recherche collective qui a été largement renforcée. Pour ce qui est de ses membres, l'IRDA est en effet passée de onze enseignants-chercheurs en 2012 à quatorze en 2022. De plus, l'IRDA a souhaité renforcer l'interdisciplinarité en développant des projets communs avec d'autres unités, notamment en économie et en sociologie juridique.

Les objectifs affichés, afin de faire monter en puissance une recherche plus collective et plus internationale, sont ambitieux, mais très réalistes compte tenu de la composition et du dynamisme de l'unité, ainsi que de la perspective du déménagement dans de nouveaux locaux plus vastes et plus adaptés. Le nombre très important de doctorants (52 pour 14 enseignants-chercheurs) montre le dynamisme et l'attractivité de l'IRDA pour les jeunes chercheurs, un soin particulier étant apporté à leur accompagnement et leur intégration dans l'unité.

Par ailleurs, la renommée et les qualités scientifiques incontestables des membres de l'IRDA sont désormais mises au service de projets de recherche collectifs, au-delà de la recherche individuelle traditionnellement développée en droit en général et en droit des affaires en particulier. Ces projets répondent à des besoins de la pratique et à des préoccupations actuelles du droit des affaires français, européen et international (cryptoactifs, évolution du droit des sociétés, environnement, etc.).

On peut également saluer l'existence d'une synergie très positive entre l'IRDA et l'université. D'un côté, l'université propose un service d'appui à la recherche, des financements et une structuration propice à l'épanouissement de la recherche (pôle interdisciplinaire Assas Études Environnementales, A2E). D'un autre côté, l'IRDA a fait le choix de s'inscrire pleinement dans la politique scientifique de l'université en participant au pôle, en répondant aux appels à projets et en complétant les financements obtenus par d'importants financements extérieurs (financement ANR de 150 k€). Cette forte synergie va notamment se traduire, dans les mois qui viennent, par un déménagement dans des locaux rénovés à la hauteur de l'expertise et de l'ambition de l'IRDA.

D'une manière prospective, si les projets en cours sont achevés en phase avec les objectifs affichés, ce développement devrait se poursuivre et accroître encore la renommée nationale et internationale de l'IRDA, qui peut compter sur des membres particulièrement reconnus et aux qualités scientifiques rares. Ces succès seront d'autant plus importants que l'unité pourra disposer des moyens nécessaires à leur réalisation, en particulier en termes de locaux, ce qui a constitué jusqu'ici le point faible de l'IRDA. Un personnel administratif support serait par ailleurs indispensable pour permettre aux membres de l'unité de mener à bien leurs projets à la hauteur des ambitions affichées.

RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité

L'unité a entrepris d'importants efforts à destination des doctorants, en renforçant notamment le fonds documentaire qui a commencé à être constitué, qu'il serait souhaitable de poursuivre. L'IRDA est aussi encouragé à poursuivre son développement de la recherche collective, engagé depuis 2022 au travers de plusieurs projets ambitieux ainsi que ses recherches de financement afin de pérenniser les importants financements déjà obtenus.

Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité

L'IRDA a déjà obtenu des ressources propres importantes en répondant à des appels à projets compétitifs. Il est souhaitable que l'unité parvienne à pérenniser ses ressources afin de développer encore son attractivité, ce que devrait permettre le projet de chaire en cours de développement.

Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique

L'unité devra poursuivre les efforts engagés pour l'organisation de colloques, notamment sur les thématiques des trois recherches collectives.

Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société

L'IRDA éclaire déjà le législateur et les décideurs publics, sur plusieurs thématiques qui constituent des débats de société. Il serait souhaitable que les résultats de sa recherche soient davantage diffusés auprès du grand public et pour cela le recrutement d'un personnel d'appui à la recherche paraît nécessaire.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 12 janvier 2024 à 9 h

Fin : 12 janvier 2024 à 18 h

Entretiens réalisés : en présentiel ou en distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

Vendredi 12 janvier 2024

8 h 45 - 9 h	Vérification du bon fonctionnement technique des dispositifs
9 h - 9 h 15	Réunion de démarrage du comité d'experts à huis clos en présence de la conseillère scientifique :
9 h 15 - 9 h 45	Entretien à huis-clos avec la direction de l'unité
9 h 45 - 11 h	Réunion plénière en présence de l'ensemble des membres de l'unité de recherche, y compris les chercheurs associés, les émérites, les doctorants. 9 h 45-10 h : exposé liminaire par la direction de l'unité (ne pas revenir sur le bilan, mais apporter des éléments d'information neufs par rapport au dossier d'autoévaluation, par exemple sur l'actualité de l'équipe, etc.). 10h-11h : discussion à partir des questions du comité
11 h -11 h 15	Pause
11 h 15 - 12 h	Entretien à huis-clos avec le Vice-Président de la Commission de la Recherche
12 h - 12 h 15	Réunion du comité d'experts à huis clos en présence de la conseillère scientifique
13 h 45 - 14 h 45	Entretien à huis clos avec les enseignants-chercheurs statutaires
14 h 45 -15 h 15	Entretien à huis clos avec les doctorants et les post-doctorants
15 h 15 -15 h 30	Pause
15 h 30 -16 h 00	Entretien à huis clos avec la direction de l'unité
16 h -17 h 30	Réunion à huis clos du comité d'experts en présence de la conseillère scientifique` Second <i>debriefing</i> du comité. Préparation du rapport d'évaluation.

NB : surligné en gris : visioconférences à charge de l'Hcéres

POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

Le Hcéres nomme et mandate des comités d'évaluation qui sont indépendants et autonomes. Dans ce cadre, la section 01 du CNU, sollicitée, n'a pas souhaitée être représentée dans ce comité.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Paris, le 5 mars 2024

Observations sur le rapport d'évaluation :

DER-PUR250024333 - IRDA - Institut de recherche en droit des affaires

Madame, Monsieur,

Suite à la visite de l'Institut de Recherche en Droit des Affaires (IRDA) qui s'est déroulée le 12 janvier 2024, vous avez transmis votre rapport d'évaluation le 21 février 2024.

Nous vous en remercions et vous informons que, sauf les éventuelles erreurs factuelles signalées dans le fichier *ad hoc*, celui-ci n'appelle aucune observation de portée générale de la part de Madame le Professeur France Drummond, directrice de l'Institut de Recherche en Droit des Affaires.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Stéphane Braconnier
Président de l'Université Paris Panthéon Assas

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T.33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

 [@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

 [Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)